

# Hypotheses sur religion et politique en Suisse

Autor(en): **Campiche, Roland / Rham, Gérard de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology**

Band (Jahr): **3 (1977)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-814361>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

1ERE PARTIE

HYPOTHESES

---

HYPOTHESES SUR RELIGION  
ET POLITIQUE EN SUISSE

---

Roland Campiche  
Gérard de Rham



## HYPOTHESES SUR RELIGION ET POLITIQUE EN SUISSE

---

Roland Campiche  
Gérard de Rham

### 1. HYPOTHESE GLOBALE

*Dans les sociétés capitalistes avancées d'Europe occidentale à régime politique libéral, la pratique sociale est contrôlée de l'intérieur et non plus à partir d'un principe externe (référence à un au-delà, un ailleurs, un tout-autre). Une vision unitaire du monde n'apparaît plus, mais il se manifeste une concurrence sur le marché des valeurs. Cette évolution se manifeste progressivement avec l'industrialisation; elle se précise plus ou moins avec la tertiarisation de la société (société post-industrielle, domination des activités de gestion sur celles de production).*

*Dans cette situation, le discours politique de l'Eglise est dépossédé de son pouvoir contraignant et de son monopole des significations. A l'intérieur même de l'Eglise, se rencontrent plusieurs discours, le principe d'unité est battu en brèche par l'individualisme (également diffusé par l'église); cette pluralité se définit non seulement en terme droite/gauche, mais aussi en termes traditionnel/moderne et religieux/séculier, et reflète la pluralité des discours dans l'ensemble de la société: l'institution ecclésiastique peut freiner mais non stopper en son sein la diffusion des idées produites à l'extérieur d'elle-même.*

La religion a été souvent considérée comme la force première pour créer et maintenir l'intégration sociale (cf. Durkheim). Cette théorie 'classique' mérite d'être discutée tant dans une perspective historique que par rapport au temps présent. La religion apparaît en effet tout autant comme une menace pour l'intégration sociale que comme contribution sérieuse à son renforcement. Qu'on pense aux schismes qui jalonnent l'histoire du christianisme et qui constituent autant d'indicateurs du pouvoir diviseur de la religion (cf. Glock, p. 171).

Quant à la société capitaliste avancée, elle présente plus de signes d'érosion des valeurs morales et religieuses héritées que de réactions pour les sauver ou les réactiver (cf. Bellah, p. XI).

Faut-il en déduire l'effacement ou la marginalisation de la religion dominante, de ses normes, valeurs et croyances, au profit d'une morale utilitaire qui apparaît prévalente aujourd'hui? Tel est bien le point de vue exprimé dans le premier paragraphe de l'hypothèse figurant ci-dessus, mais accompagné d'une constatation importante: la 'morale utilitaire' n'est qu'un élément du complexe social et culturel qui s'est peu à peu imposé au cours des trois derniers siècles. Le capitalisme, l'utilitarisme et la science qui constituent ce complexe ont imposé et imposent leur vision du monde, leur religion immanente et leur utopie, à savoir celle du contrôle technique total au service exclusif de l'individu (cf. Bellah, p. XIII).

Peut-on sans autre appliquer aux rapports religion-société suisse, (religion-politique, religion-Etat) ce constat général? Poser cette question, c'est en fait se demander sur quoi repose aujourd'hui le consensus helvétique, ce qui contribue à assurer la cohérence et la viabilité de cette société. Les normes prévalentes, c'est-à-dire la formulation des modalités d'une action, apparaissent bien le fruit de la morale utilitaire citée. Les valeurs auxquelles on se réfère pour déclarer les normes valables passent généralement à l'arrière plan, de même que les croyances proclamées à propos de l'homme et de la nature, croyances qui donnent une base aux valeurs tant sociales qu'individuelles. Le peu d'influence des églises pourrait déjà s'expliquer, en Suisse comme aux Etats-Unis (cf. Glock, p.183) en raison du niveau d'abstraction de leur message.

La légitimation des normes n'apparaît donc plus tellement importante, preuve en soit par exemple les réactions occasionnées par le refus de soutenir la Défense nationale émanant de 32 ecclésiastiques (cf. Allamand). C'est l'acte déviant en soi qui est réprouvé: le refus de la norme 'tout Suisse est soldat' et non le discours 'religieux' qui le justifie. Il est presque totalement passé sous silence.

L'exemple cité n'est toutefois pas normatif. Les commentaires critiques parus début 1976 dans de nombreux journaux suisses alémaniques à propos des déclarations des Eglises touchant la participation dans les entreprises ou de la FEPS à propos de l'aménagement du territoire et du droit foncier, tendent à montrer que lorsque l'Eglise oppose aux normes établies d'autres normes, le discours sur les valeurs et les croyances peut revenir au premier

plan. La problématique des rapports religion-politique doit être alors reconsidérée. L'affaire du Watergate, pour sortir du contexte helvétique mais rester dans le même type de société, tend à prouver que lorsque la violation des normes est par trop flagrante, les valeurs et les croyances qui les légitimaient autrefois, redeviennent agissantes.

La situation de concurrence dans laquelle se trouvent prises les églises établies, leur ont fait perdre, écrivions-nous, leur monopole des significations. L'effritement de leur pouvoir institutionnel dont un des symptômes demeure la diminution du nombre des pratiquants, n'équivaut cependant pas à l'effacement d'un pouvoir religieux dans nos sociétés. Celui-ci est de plus en plus récupéré par des mouvements religieux. La campagne présidentielle de Jimmy Carter est révélatrice à cet égard. Son évocation de la 'Good old time religion' et le succès de cette dernière rejoignent probablement des attentes latentes que l'on ne peut pas (plus) ignorer.

## 2. HYPOTHESE CONTEXTUELLE ET POSTULAT METHODOLOGIQUE

*Les systèmes de normes, de valeurs et de croyances sont tributaires de situations et de pratiques sociales. Il en résulte la nécessité d'aborder la fonction politique du religieux et la fonction religieuse du politique pour chaque société et chaque groupement, chaque strate de cette dernière.*

Les exemples contradictoires donnés sous 1. tendent à montrer la nécessité d'appréhender la fonction politique du religieux et celle religieuse du politique dans le cadre d'un contexte précis. Il est en effet indispensable de pouvoir saisir la genèse et l'évolution des rapports religion-politique en tenant compte des conditions historiques spécifiques qui les ont produites.

En Suisse, pour nous en tenir à ce seul contexte, le politique exerce indubitablement des fonctions religieuses au niveau institutionnel:

- en donnant par l'aumônerie militaire une place aux Eglises dans le cadre de l'armée,
- en demandant leur avis aux Eglises dans la procédure de consultation qui précède la votation des articles constitutionnels ou des lois nouvelles,
- en confiant des tâches éducatives ou sociales aux institutions ecclésiastiques,

- au niveau de la discussion publique des normes, valeurs et croyances religieuses par des hommes politiques en vue: l'affaire 'des 32' a donné l'occasion à un préfet et à des Conseillers d'Etat responsables de Départements militaires cantonaux d'expliquer ce qu'est la vraie foi et comment il faut interpréter l'Evangile (cf. Allamand),
- lors de procès d'objecteurs de conscience, les juges militaires n'hésitent pas à définir la position du chrétien par rapport à la violence et à la défense armée (cf. Cahiers protestants, no. 5, 1976).

Les différences d'attitudes et de comportements religieux suivant l'appartenance sociale ont été suffisamment mises en évidence (cf. Glock, p. 185ss, Campiche 73 et 75) pour qu'on prenne cette variable en considération à l'intérieur même d'un contexte donné: l'abandon de légitimation religieuse traditionnelle (celle défendue par les Eglises établies) pour justifier la recherche de solutions plus équitables quant à la répartition de la richesse, du pouvoir et du savoir a bien été démontrée (cf. Glock, p. 199s). Mais le recours à des légitimations religieuses déviantes pour soutenir de telles mesures politiques 'radicales' l'est tout aussi bien (cf. par ex. G. Bouchard, La parabole de l'esprit puritain).

### 3. HYPOTHESE HELVETIQUE

- 3.1 générale: *Il y a cohérence entre société suisse et religion au niveau idéologique dès lors que les systèmes de normes, de valeurs et de croyances religieuses n'entrent pas en contradictions avec les normes, valeurs et croyances dominantes, soit par accord partiel (légitimation) soit par absence de recoupement (apolitisme). Les valeurs religieuses informent des normes qui concernent prioritairement un domaine mal défini appelé 'spirituel', une certaine sphère intime du comportement individuel (destination du corps: sexualité, famille, souffrance, mort ...).*

*Au niveau institutionnel, l'Etat reconnaît à l'Eglise, devenue une institution parmi d'autres, une fonction sociale à l'intérieur d'un ordre défini. L'Eglise s'en contente et accepte cet ordre et le pouvoir d'orientation qu'il lui assure dans le domaine 'spirituel'. Les limites du rôle assigné à l'Eglise sont définies de façon pragmatique, au coup-par-coup (consultation, subsides, dévolution de tâches publiques).*

- 3.2 confessionnelle: *l'Etat fédéral a été fondé en 1848 en suite d'une guerre civile confessionnelle gagnée par les protestants. L'histoire du pouvoir central est celle de*

*L'intégration progressive des catholiques dans un pouvoir protestant qui se présente comme aconfessionnel. Cette intégration s'est réalisée principalement par le fonctionnement d'institutions confessionnelles (parti, syndicats, multiples associations) créées par la pratique des catholiques. Aujourd'hui cependant, la normalité reste protestante, le catholicisme étant une particularité (problème de mincrite, au sens politique et non numérique).*

- 3.1 L'exemple de l'aumônerie militaire (cf. H. Campiche) tend à montrer que l'Eglise en Suisse s'inspire plus des valeurs de la société qu'elle ne les influence. Faut-il en déduire que la société suisse n'a plus besoin d'autorité religieuse supérieure? Il est prématuré de conclure, mais pas de s'interroger sur le sens de cette constatation. L'Eglise apparaît ainsi comme celle qui maintient la société plus qu'elle ne la régénère. Elle contribue à l'intégration sociale, mais en des termes qui compromettent peut-être son caractère religieux spécifique.

L'appellation 'domaine spirituel' est en fait mystificatrice. Le domaine en cause est celui de la morale à opposer non au domaine matériel mais à celui du politique. Le champ de la morale individuelle est encore concédé (partiellement) aux Eglises. Les récents débats aux Chambres fédérales sur l'avortement ou les modifications en cours du droit matrimonial tendent cependant à montrer que les Eglises, même à propos de ces questions, n'expriment plus qu'un point de vue à côté de beaucoup d'autres. La crise de la morale qui se traduit par exemple par la co-existence de comportements et de pratiques divergents (sexualité, vie familiale, éducation) illustre la crise du pouvoir de la religion, l'affaiblissement de son contrôle social et sa difficulté à exposer clairement les implications de la foi (cf. Glock, p. 183; Campiche, 1976, p.14).

- 3.2 Pour formuler la deuxième partie de cette hypothèse, nous nous sommes appuyés sur les travaux de recherche d'Urs Altermatt. On peut se demander cependant si en fonction du glissement constaté d'une piété religieuse à une morale utilitaire, l'intégration du catholique dans la société helvétique ne dépend pas moins de son appartenance à des institutions confessionnelles que de son acceptation des normes dominantes, quelle que soit la légitimation qu'il lui donne.



4. HYPOTHESE CANTONALE

*C'est dans chaque canton que l'Etat attribue sa place à l'Eglise. Le pouvoir d'intervention de celle-ci dans des secteurs définis varie donc en fonction de la diversité des rapports entre Etats cantonaux et églises cantonales. Il peut ainsi se produire des distorsions entre les situations fédérale et cantonale, allant jusqu'à des contradictions avec l'hypothèse helvétique (par exemple, interventions de l'Eglise dans l'enseignement, la santé), et les changements se produisent à des rythmes différents. En outre, il y a une sorte d'osmose entre l'Eglise et d'autres institutions (partis, école, associations économiques, etc...).*

*Dans le cas vaudois, la séparation des fonctions entre Eglise et Etat est assez clairement définie, et les influences réciproques, notamment l'influence de l'Eglise sur les dirigeants politiques, passent par des personnes (socialisation chrétienne de certains hommes politiques) et des contacts inter-personnels. Le débat est soigneusement maintenu au niveau administratif; lorsqu'il le dépasse il reste centré sur la discussion d'idées et non sur celle des intérêts matériels sous-jacents. Les autorités ecclésiastiques ne remettent nullement en cause la place qui leur est attribuée.*

L'hypothèse n'appelle que peu de commentaires, mais bien des vérifications sous forme d'études de cas. Celles-ci sont encore rares (cf. Honsberger, Kohler, Reformatio), mais le pan de réel qu'elles découvrent prouve qu'il est indispensable d'appréhender les rapports religion-politique en Suisse par le biais de leurs manifestations cantonales. En effet, la position des partis politiques nationaux à l'égard du christianisme ou de l'intervention des Eglises en matière politique ne recouvre pas nécessairement celle de leurs sections cantonales (cf. Reformatio et Honsberger, Kohler). De même, l'histoire de la création et du développement d'unions ou de syndicats ouvriers catholiques montre qu'il existe des variations importantes d'un canton à l'autre qui doivent chaque fois être saisies pour elles-mêmes (cf. U. Altermatt).

Roland Campiche  
I.E.S. et  
Université de Lausanne  
28, Beau-Séjour  
1003 L a u s a n n e

Gérard de Rham  
Institut de Science  
politique  
24, St. Martin  
1005 L a u s a n n e

OUVRAGES CITES

- Allamand J.P., de Rham G. (1974): "Analyse de presse des réactions au refus de l'armée des '32'". In: Contributions à l'analyse sociologique de la Suisse, Genève, SSS, p.5-15.
- Altermatt U. (1972): Der Weg der Schweizer Katholiken ins Ghetto. Zürich, Benziger Verlag.
- Andrié G. (1976): "L'objecteur, La conscience de l'Eglise, La justice militaire". In: Les Cahiers Protestants, Lausanne, Editions Ouverture, no 5, octobre.
- Bellah R.N. (1975): The Broken Covenant. New York, Seabury Press.
- Bouchard G. (1971): "La parabole de l'esprit puritain". In: Bulletin du Centre Protestant d'études, Genève, no 6/7, novembre, p.5-17.
- Campiche H., Linder G. (1977): "Etude de l'aumônerie militaire". In: Revue suisse de sociologie, Genève, no 3.
- Campiche R., Zimmermann E. (1974): "Stratification sociale, région culturelle et participation religieuse". In: Contributions à l'analyse sociologique de la Suisse, Genève, SSS, p.79-89.
- Campiche R. (1975): "Stratification sociale, participation et sociabilité religieuse dans quatre contextes suisses." In: Change-ment social et religion, Lille, C.I.S.R., p.419ss.
- Campiche R. ... (1976): Vers un autre synode. Lausanne, VEPA, Autorité et Pouvoir, no 2.
- Glock C.Y., Stark R. (1973): Religion and Society in Tension. Chicago, Rand McNally & Company.
- Honsberger M., Zisyadis J. (1977): "Partis politiques et Eglise Evangélique réformée vaudoise". In: Revue suisse de sociologie, Genève, no 3.
- Kohler F. (1973): "Le parti socialiste et les forces religieuses dans le Jura pendant la première moitié du XXème siècle". In: Les Cahiers Protestants, Lausanne, no 1-2.
- Reformatio (1976): Die politischen Parteien der Schweiz und das Christentum. Bern. Benteli Verlag, No d'oct.

